



CANADA

TREATY SERIES 1969 No. 5 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Agreement between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Effected by Exchange of Notes

Signed at Washington January 31, 1969

Entered into force January 31, 1969

DÉFENSE

Accord entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Intervenu par un Échange de Notes

Signé à Washington le 31 janvier 1969

En vigueur le 31 janvier 1969

43 208 750

43 208 750

96442-1

b 3671020

b 1639511



**EXCHANGE OF NOTES (JANUARY 31, 1969) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA CONSTITUTING AN AGREEMENT BETWEEN THE TWO GOVERNMENTS CONCERNING THE RELEASE OF CERTAIN LANDS FOR THE PURPOSE OF EXTENDING THE CHURCHILL DAM ROAD THROUGH THE U.S. LEASED AREAS AT GOOSE BAY, NEWFOUNDLAND**

I

*The Secretary of State of the United States of America to the Canadian Ambassador to the United States of America.*

DEPARTMENT OF STATE  
WASHINGTON

January 31, 1969

EXCELLENCY :

I have the honor to refer to the Agreement between the Government of the United States of America and the Government of Canada concerning Leased Areas in Goose Bay, Newfoundland, effected by the exchange of notes dated December 5, 1962,<sup>(1)</sup> and related documents, and to the recent discussions between the representatives of our two Governments concerning the extension of the Churchill Dam Road through the Leased Areas.

The Government of the United States proposes to release from the Leased Areas at Goose Bay, Newfoundland, certain lands, described in the Annex, to the Government of Canada for use in the extension of the Churchill Dam Road. Such lands will thereafter no longer constitute a part of the Leased Areas and the Government of the United States will have no responsibility for their condition, maintenance, or supervision. The Government of the United States further proposes that it be granted the right to make reasonable utility crossings above and below the released lands and the right to use the Churchill Dam Road as required in connection with the exercise of its rights in respect of the Leased Areas.

If the foregoing is acceptable to the Government of Canada, I have the honor to propose that this note and the Annex thereto and Your Excellency's reply to that effect shall constitute an Agreement between our two Governments on this matter, which shall enter into force on the day of Your Excellency's reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

*For the Secretary of State:*  
**GEORGE S. SPRINGSTEEN**

His Excellency  
A. Edgar Ritchie,  
Ambassador of Canada.

<sup>(1)</sup> Canada Treaty Series 1952 No. 22

ANNEXE

ÉCHANGE DE NOTES (LE 31 JANVIER 1969) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD ENTRE LES DEUX GOUVERNE-  
MENTS AU SUJET DE LA CESSION DE CERTAINES TERRES EN VUE DE LA  
PROLONGATION DE LA ROUTE DU BARRAGE CHURCHILL À TRAVERS  
LES TERRITOIRES LOUÉS AUX ÉTATS-UNIS À GOOSE BAY, TERRE-NEUVE

I

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du  
Canada aux États-Unis d'Amérique.*

(Traduction)

SECRETARIAT D'ÉTAT  
WASHINGTON

Le 31 janvier 1969

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord intervenu entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada au sujet de territoires loués à Goose Bay (Terre-Neuve), constitué par l'échange de notes en date du 5 décembre 1952<sup>(1)</sup> et les documents pertinents, et aux entretiens que les représentants de nos deux Gouvernements ont eus récemment au sujet de la prolongation de la route du barrage Churchill à travers les territoires loués.

Le Gouvernement des États-Unis propose de céder certains terrains, décrits à l'Annexe, parmi les territoires loués à Goose Bay (Terre-Neuve), au Gouvernement du Canada aux fins de la prolongation de la route du barrage Churchill. Ces terrains ne feront plus partie dorénavant des territoires loués et le Gouvernement des États-Unis ne sera plus tenu responsable de leur état, de leur entretien, ni de leur supervision. Le Gouvernement des États-Unis propose en outre qu'on lui accorde le droit de faire passer, dans une mesure raisonnable, ses services d'utilité publique au-dessus et au-dessous des terrains cédés et d'utiliser la route du barrage Churchill dans la mesure où l'exigera l'exercice de ses droits à l'égard des territoires loués.

Si la proposition qui précède agréée au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer que la présente note et l'Annexe à celle-ci et la réponse de Votre Excellence à cet effet constituent à ce sujet, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur à la date de la réponse de Votre Excellence.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'État,*  
GEORGE S. SPRINGSTEEN.

Son Excellence  
M. A. Edgar Ritchie,  
Ambassadeur du Canada

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1952 N° 22



ANNEXE

Les terrains ici décrits de façon générale, faisant partie des territoires loués à Goose Bay (Terre-Neuve) par le Gouvernement des États-Unis, sont cédés par celui-ci au Gouvernement du Canada aux fins de la prolongation de la route du barrage Churchill.

Une bande d'une largeur de cent pieds dont la ligne médiane commence à son intersection avec la limite ouest des territoires loués à une distance d'environ quatre mille deux cents pieds des hautes eaux de la rivière Churchill mesurée le long de la limite ouest des territoires loués soit une ligne vrai nord cinquante-cinq degrés, vingt-six minutes et dix-sept secondes est, et se prolonge de façon générale sur une ligne vrai nord soixante-dix-huit degrés trente minutes est sur une distance d'environ six milles et un dixième, jusqu'à son intersection avec la ligne est zéro degré, zéro minute est, soit une superficie totale d'environ soixante-treize acres et neuf dixièmes.

The Honorable  
Sir William F. Rogers,  
The Secretary of State,  
Washington, D.C.

Honorable  
William P. Rogers  
Secrétaire d'État  
Washington, D.C.

II

*The Canadian Ambassador to the United States of America to the Secretary of State of the United States of America.*

CANADIAN EMBASSY

Washington, D.C.,  
January 31, 1969.

SIR,

I have the honour to refer to your Note of January 31, 1969, in which the Government of the United States proposes to release certain lands described in the Annex to the Secretary's Note, for the purpose of extending the Churchill Dam Road through the United States Leased Areas at Goose Bay, Newfoundland.

I am pleased to inform you that the Government of Canada agrees with the provisions contained in your Note, and that my Government further agrees with your proposal that your Note and this reply, which is authentic in English and French, shall constitute an Agreement between our two Governments which shall enter into force on the date of this reply.

Please accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

A. E. RITCHIE

The Honourable  
William P. Rogers,  
The Secretary of State,  
Washington, D.C.

II

L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

AMBASSADE DU CANADA

Washington, D.C.  
le 31 janvier 1969

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 31 janvier 1969 dans laquelle le Gouvernement des États-Unis propose de céder certains terrains décrits dans l'annexe à la Note du Secrétaire afin de prolonger la route du barrage Churchill à travers les territoires loués aux États-Unis à Goose Bay, Terre-Neuve.

J'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement du Canada accepte les dispositions que renferme votre Note et qu'il accepte également, ainsi que vous le proposez, que la dite Note et la présente réponse, dont le texte fait foi en anglais et en français, constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à compter de la date de cette réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur  
A. E. RITCHIE

L'honorable

William P. Rogers  
Secrétaire d'État  
Washington, D.C.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092075 2

AMBASSADE DU CANADA

Washington, D.C.  
le 31 janvier 1969

Washington, D.C.  
le 31 janvier 1969

Monsieur,

Je vous prie de me retourner à votre Note du 31 janvier 1969 dans laquelle les Gouvernements des États-Unis proposent de ceder certains terrains fédéraux dans l'arrondissement de la Nouvelle-Écosse afin de prolonger la route maritime. Un certain nombre de terrains sont situés à l'ouest de la ville de Halifax.

© ©

Crown Copyrights reserved

Droits de la Couronne réservés

Available by mail from Information Canada, Ottawa,  
and at the following Information Canada bookshops:

En vente chez Information Canada à Ottawa,  
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX

HALIFAX

1735 Barrington Street

1735, rue Barrington

MONTREAL

MONTRÉAL

1182 St. Catherine Street West

1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA

OTTAWA

171 Slater Street

171, rue Slater

TORONTO

TORONTO

221 Yonge Street

221, rue Yonge

WINNIPEG

WINNIPEG

393 Portage Avenue

393, avenue Portage

VANCOUVER

VANCOUVER

657 Granville Street

657, rue Granville

or through your bookseller

ou chez votre libraire.

Price: 35 cents Catalogue No. E3-1969/5

Prix 35 cents N° de catalogue E3-1969/5

Price subject to change without notice

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada

Information Canada

Ottawa, 1972

Ottawa, 1972